

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPALE DE BUOUX
DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2010**

DELIBERATION N° 10 - 16

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 9

Date de convocation : 15.09.2010

L'an deux mil dix, le jeudi 23 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de BUOUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean – Alain CAYLA, Maire.

Présents : M.M. Cayla, Morard, Planchon, Roux, Boyer, Chabaud Claude, Ducloux, Leporati, Barthelemy

Absent : M. Jean-Michel Chazine, Marc Chabaud

A été élu secrétaire : M. Hervé Planchon

<p>OBJET : TAXE D'HABITATION : REPRISE DE L'ABATTEMENTS POUR PERSONNE A CHARGE VOTE ANTERIEUREMENT PAR LE CONSEIL GENERAL</p>

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à compter de 2011, la Commune percevra l'intégralité de la part de la Taxe d'Habitation perçue jusqu'en 2010 par le Département.

Lors de sa séance du 12 mars 1993, le Conseil Général de Vaucluse a décidé de majorer de 5 points l'abattement pour charge de famille, pour les deux premières personnes à charge, portant cet abattement de 10 à 15%.

Le Maire précise que les abattements, qui diminuent la base totale imposable, sont à la charge de la Commune. Il fait part au Conseil des simulations réalisées par Monsieur le Trésorier, un abattement de 10% maintenant les recettes de la Commune imputables à la Taxe d'Habitation 2011 au niveau de 2010, alors qu'un abattement de 15% les diminuerait d'une centaine d'euros environ (8 foyers fiscaux de la Commune étant concernés).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conserver l'abattement de 15% au titre des charges de famille précédemment définies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide de retenir la proposition de Monsieur le Maire
- donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires

**Ainsi fait les jour, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.**

**Pour copie conforme,
Le Maire, Jean – Alain CAYLA,**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Publication du :

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPALE DE BUOUX
DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2010**